



## Bris de glace qui doit payer

-----  
Par Scar

BONJOUR et MERCI marques de politesse

CG du forum

Je louais à mon fils un studio meublé étudiant.

Mon fils a cassé la fenêtre accidentellement, je l'ai déclaré à mon assurance qui me dit que c'est à l'assurance du propriétaire de payer et le propriétaire me dit le contraire.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour ? Merci ?

C'est l'assurance du locataire qui doit prendre en charge le bris de glace.

-----  
Par Burs

Bonjour,

Je louais à mon fils un studio meublé étudiant

C'est vous le propriétaire ?

-----  
Par chaber

bonjour

Si votre fils est bien assuré bris glaces son assureur doit intervenir et payer la réparation franchise déduite.